



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 22/05/2024 16H28 C:000008 I:39257
V/REF : 944017
V/Email reçu le Mercredi 22/05/2024 à 16H28

SEMCODA
AGENCE OYONNAX
188, RUE ANATOLE FRANCE
C.S.30595
01111 OYONNAX CEDEX

V/REF.IMM. 13
IMMEUBLE : LA PLAINE - 13
RUE CORNEILLE / RUE COURTELINE
01100 OYONNAX

Feillens, le 05 Aout 2024

Référence Marché: M_230509003-1

LOCALISATION : 1 RUE CORNEILLE - OYONNAX - CLE AU BUREAU DE LA PLAINE - LOGT 1032
ETG 3

MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT DES BUTOIS CAOUTCHOUC DANS TOUT LE LOGEMENT
(SEJOUR, CHAMBRE 1 ET 2, CUISINE, SALLE DE BAIN)
REPLACEMENT DU VERRU DE SURETÉ SUR LA PORTE DE CAVE 1032
REPLACEMENT BEQUILLE SUR PORTES CUISINE, SEJOUR, CHAMBRES 1 ET 2
REPOSER LES PORTES SEJOUR ENTREPOSEES DANS LA CAVE
DEPOSE ETAGERE DU HALL
MS00020 X 7 - MS00038 - MS00042 X 4 - MS00021 X 2 - MS00009

Donneur d'ordre : M. L COMTET

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 25 JUIN 2024 A 09H30
PAS DE CLEF A L'AGENCE
PREVOIR NOUVELLE INTERVENTION

LE 1ER JUILLET 2024 A 10H45
PRISE DE COTE POUR LE REMPLACEMENT DE L'OCULUS
DEPOSE DES ETAGES DANS LE HALL
MISE EN PLACE DE 6 BUTTOIRS
REPLACEMENT DE 6 BEQUILLES
OUVERTURE DE LA CAVE
REPLACEMENT DU VERRU PORTE CAVE

LE 29 JUILLET 2024 A 10H00
REPLACEMENT OCULUS SUR PORTE SEJOUR

OBSERVATIONS : GI LGESTION Email envoyé le 24/07/24 à 09H22 M. L COMTET

BONJOUR, POUR CETTE INTERVENTION IL NOUS RESTE LE VITRAGE DE L'OCCULUS
A INSTALLER. AVANT PLANIFICATION POURRIEZ-VOUS ME DIRE SI LE LOGEMENT



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4080105

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

EST TOUJOURS VACANT ? MERCI

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement + pas de cle	2	91,44	91,44
6,00	MS00019-Rempl.Béquille mét.chromé carr7m	2	15,24	91,44
6,00	MS00020-Rempl.Butoir caoutchouc fixation	2	50,80	304,80
1,00	MS00038-Rempl.Verrou sureté caves 3 clés	2	30,48	30,48
1,00	H(s) depose etagere + mise en decharge	2	49,54	49,54
1,00	MS00008-Rempl.occulus seul yc ttes suj.	3	30,33	30,33
TOTAL H.T.				598,03
T.V.A. a 10,00%				59,80
TOTAL T.T.C.En EURO				657,83

Valeur en votre règlement au 30 Septembre 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Bon de Commande

N° : 944017 du 22/05/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

SERVIMO BOURGOGNE SAS

550 ROUTE DE TERNANT

01570 FEILLENS

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Référence : 544126-FS2497

Téléphone : 03.85.20.30.60

Mail: jura@servimo.fr

Lieu d'intervention

1 RUE CORNEILLE

01100 OYONNAX

Référence de la Demande

N°: du

MUTTBAPP Mutations Travaux batis Partie privat.

4

00013-00001-00001-00032 H / Type 3 / 03

Etage : 03

01-EE-2212-TRA-61563100

Marché : M - 230509003-1

Délai

Date limite exécution : 06/06/2024

Observations

Loc sort: HORACIO DE AMORIM / Loc entr: LV MUT du 30/04/24

CLE BUREAU DE LA PLAINE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00020 Butoir caoutchouc à fixation invisible y compris toutes sujétions Dans tout logement, attention changement de sols dans séjour, chambres 1 et 2, cuisine, SDB	7,00	50,81	355,67	35,57	391,24
MS00038 Verrou de sûreté type porte de cave 3 clés sur cylindre à profil européen, y compris toutes sujétions Porte n° 1032	1,00	30,48	30,48	3,05	33,53
MS00042 Béquille double alu anodisé carré de 7 mm avec tige à cylindre, y compris toutes sujétions Portes cuisine, séjour, chambres 1 et 2	4,00	30,48	121,92	12,19	134,11
MS00021 Ajustage de porte intérieure, porte placard ou palière compris ajustage de la gâche, graissage des gonds et resserrage des garnitures de béquillage, y compris toutes sujétions reposer les portes séjour, entreposées dans la cave	2,00	40,64	81,28	8,13	89,41
MS00009 Dépose étagères hall	1,00	30,48	30,48	3,05	33,53
				Total H.T.	619,83
				Total TVA	61,99
				Total TTC	681,82

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX

EDN5



Bon de Commande

N° : 944017 du 22/05/2024

P-MUT

SEMCODA

AGENCE D'OYONNAX

188, rue Anatole France

CS 30595

01117 OYONNAX CEDEX

Tel:04.74.73.06.78

Demande de travaux suivie par COMTET LAURENT le 22/05/2024

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Virginie RONZON

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA en page suivante

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE D'OYONNAX



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE D'OYONNAX 188, rue Anatole France CS 30595 01117 OYONNAX CEDEX**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **1 RUE CORNEILLE 01100 OYONNAX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **OYONNAX**

le **22/05/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 944017